



CFE-CGC Orange

Adresse postale : 10/12, rue Saint Amand - 75015 Paris

Tél : 01 46 79 28 74

E-mail : secretariat@cfecgc-orange.org

Réf. : PP/EB/2023-09-22

Orange Business

Envoyé en LRAR

Orange Stadium

1 place des Droits de l'Homme

93457 La Plaine Saint-Denis Cedex

A l'attention de **Madame Alette MOUSNIER-LOMPRE**

Paris, le 11 octobre 2023

Objet : Irrespect des textes conventionnels, et manœuvres manifestes de découragement des salariés pour les pousser à la mobilité

Madame la Directrice Générale,

Filiale à 100 % d'Orange SA relevant de la gouvernance d'Orange Business, GlobeCast France emploie environ cinquante employés en DBis, alors que conformément à la **Convention Collective en vigueur, les entreprises de la branche ne sont pas autorisées à attribuer cette classification** à leurs salariés, en l'absence d'accord d'entreprise signé avant le 1^{er} janvier 2007.

GlobeCast ne disposant pas d'un tel accord, il est donc théoriquement impossible d'employer des salariés dans cette classification. Pourtant, en toute connaissance de cause, **la Direction Globecast a proposé dès janvier dernier des parcours qualifiants DBis** à une quinzaine de salariés classifié en D !

A la faveur du renouvellement du cycle électoral et pour tenter de se conformer à la convention collective, elle a proposé aux partenaires sociaux un accord tentant d'instituer **un échelon intermédiaire D2 en remplacement du DBis**. Une négociation qui s'est alors révélée infructueuse.

Nous nous retrouvons donc dans une situation ex ante, pour insatisfaisante qu'elle soit, puisque la Direction de Globecast refuse maintenant d'honorer les engagements de parcours qualifiants qu'elle a contractés auprès de la quinzaine de salariés concernés, prétextant l'absence de signature de l'accord de régularisation. Elle se trouve pourtant responsable d'une telle situation de faits, et les salariés ne sauraient supporter in fine les conséquences dommageables des errances de l'entreprise en matière d'application des textes.

Redouterait-elle ainsi l'ire de l'Inspection du Travail, qui l'a déjà mise en demeure de respecter sa convention collective par le passé ? Ou craint-elle que ne soit révélée au grand jour, une escroquerie potentiellement caractérisée qui consisterait in fine à **payer moins cher la part variable de salariés de niveau cadre** ?

Non contente de tromper les salariés sur ce point essentiel qu'est la qualification professionnelle et sur ses impacts en matière de rémunération, force est de constater que la Direction de Globecast ne respecte pas non plus ses propres engagements. Ainsi, sa décision unilatérale du 30 Mai 2023 relative aux mesures salariales stipule dans son article 2.2.1. que « l'augmentation individuelle permet aux managers de reconnaître la contribution individuelle des salariés au cours de l'année 2022 ». L'augmentation individuelle vient donc nécessairement sanctionner la performance passée, pas celle à venir.

Pourtant, plusieurs salariés se sont vus privés d'augmentation individuelle sur les motifs fallacieux, ayant trait à leur « *positionnement* » **futur** dans le projet stratégique Globecast 2024 ! Pire, certains d'entre eux issus d'un service fermé par décision de l'entreprise se sont vu privés d'augmentation parce qu'ils « *se sont mis en mobilité* », alors que cela est du seul fait des choix stratégiques de l'Entreprise !

Si tout cela ne suffisait pas à décourager les salariés, la Direction de Globecast vient récemment d'imposer à un salarié fonctionnaire de ne pas renouveler son détachement pour le « *renvoyer vite vers son service de rattachement* » chez Orange !

Nous refusons que l'optimisation de l'EBITDAal se fasse au moyen de mobilités forcées sur le dos des salariés ! Il y a un an et demi, nous avons déjà eu l'occasion de vous faire part des pratiques douteuses de la Direction de Globecast. Aujourd'hui, nous comptons sur votre compréhension, votre attachement au dialogue social et à votre soutien pour y mettre bon ordre.

C'est pourquoi, nous vous saurions gré de bien vouloir nous accorder un rendez-vous au plus tôt afin que nous puissions aborder ensemble les modalités de sortie de crise.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice Générale, nos salutations distinguées.



Philippe Petit, Délégué Syndical
Central UES Globecast



Eric Boileau
Secrétaire Comité Groupe France

Copie :
Monsieur Vincent Lecerf, Directeur Exécutif en charge des Ressources Humaines Groupe et Transformation
